

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

342ème séance

Samedi 16 janvier 1960, à 10 heures.

PROCES-VERBAL
=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
P.STANER	Délégué du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
A.BECQUET	
A.DUBOIS	
W.ROBYNS	
E.VAN CAMPENHOUT	
Ch.VANDER ELST	Membres
H.DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction

Assiste à la séance

M. G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif
-------------	-----------------------------------

EXCUSE

M. M.MAQUET	Vice-Président
-------------	----------------

ABSENT

M. E.STOFFELS	Membre
---------------	--------

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 341ème séance, tenue le 29 décembre 1959, est approuvé.

Le Président fait part de la nomination de M. J. de HEINZELIN de BRAUCOURT, collaborateur de l'Institut, en qualité de membre correspondant de la Société de Géographie de Lisbonne, en attention aux travaux qu'il a réalisés au Parc National Albert.

DECISION N° 4.362.- CAS DE M. P.MARLIER.

Suite aux démarches de M. P.MARLIER et notamment à la lettre du 13 janvier 1960, émanant des membres de la Commission médicale devant laquelle il est passé le 21 octobre 1959 et qui est disposée à le réexaminer, l'Institut demandera ce nouvel examen.

M. MARLIER est introduit en séance pour être informé de cette décision.

DECISION N° 4.363.- CONGRES DE BOTANIQUE.

A la demande de M. W.ROBYNS, la décision n° 4.360 (341ème séance-29 décembre 1959) est réexaminée. Il est pris acte de la protestation de M. ROBYNS sur la position prise par l'Institut en cette occurrence. Après discussion un amendement est apporté aux termes de cette décision qui se présente comme suit :

"Sollicité par M. P.MARTENS, agissant au nom de "la Société Royale de Botanique de Belgique, de "donner son avis sur l'opportunité de réaliser "un Congrès de Botanique, à Bruxelles, en 1964, "l'Institut, en ce qui le concerne, répondra "négativement".

Nonobstant cet amendement, M. ROBYNS fait part de ses regrets de ne pouvoir se rallier à cette décision prise en son absence.

DECISION N° 4.364.- PERSONNEL D'AFRIQUE. COTATIONS.

Les cotations suivantes sont attribuées aux membres du personnel métropolitain d'Afrique sur leur activité au cours de l'année 1959 :

MM. M.MICHA	élite
J.HAEZAERT	élite
J.VERSCHUREN	élite
O.KINT	assez bon
G.ROUSSEAU	très bon
P.BAERT	très bon
D.PHILIPPET	bon
P.BOUCKAERT	très bon
F.MIESSE	très bon

Les bulletins de signalement à leur sujet n'étant pas encore parvenus les autres membres du personnel seront cotés ultérieurement.

DECISION N° 4.365.- BULLETIN DE SIGNALEMENT.

Il n'est pas jugé opportun de modifier le modèle de bulletin de signalement déterminé par la décision n° 3.155 (262ème séance - 18 septembre 1954) ainsi que M. le Conservateur en chef en a exprimé le souhait. Il sera informé que ce modèle est maintenu dans son intérêt, mais que sa présentation pourra être revue ultérieurement.

DECISION N° 4.366.- PROPAGANDE. ARTICLES DE PRESSE.

Considérant la nécessité d'intensifier la propagande en faveur des Parcs Nationaux par des articles de presse, l'Institut s'attachera les services de M. A.MANKOWSKI, journaliste.

A cette fin, un crédit de TRENTE MILLE FRANCS est voté sur le budget de l'exercice en cours, à la rubrique "représentation et propagande". Ce crédit sera versé à M. MANKOWSKI par tranches de CINQ MILLE FRANCS, au prorata des articles publiés.

DECISION N° 4.367.- IIème CONGRES DES INSTITUTS D'ETUDES AFRICAINES.

Vu l'urgence, M. E.LELOUP, Chef de la Section Scientifique, a été délégué pour représenter l'Institut au IIème Congrès des Instituts d'Etudes africaines, qui s'est tenu à Paris, du 6 au 9 janvier 1960.

Un crédit de TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF FRANCS est voté pour couvrir les frais de déplacement et de séjour à Paris de M. LELOUP.

TOURISME. PROTESTATION.

Une protestation de M. R.GILBERT, de Goma, pour n'avoir pu utiliser l'ancienne piste d'ascension du Nyiragongo, par Kibati, est communiquée. Copie de cette protestation sera envoyée à M. le Conservateur en chef.

EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITE.

Les rapports d'activité pour le mois de novembre 1959 sont examinés.

DECISION N° 4.368.- PROTECTION DES TÊTES DE SOURCE AU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA.

Les remarques de M. le Conservateur J. de WILDE sur la dégradation des têtes de source au Parc National de l'Upemba, consécutive, selon lui, aux feux courants, sont discutées.

Une tentative de protection d'une tête de source, choisie à cet effet, sera réalisée en opérant des feux préventifs circonscrits et contrôlés.

DECISION N° 4.369.- TRANSFERTS D'IMPUTATIONS BUDGETAIRES.

Les transferts d'imputations budgétaires suivants sont approuvés pour l'exercice 1959 :

Budget Congo Belge

Europe

Personnel administratif	113.000
Personnel scientifique	120.000
Personnel en général	90.000
Matériel et Mobilier	16.000

Afrique

Personnel européen	37.000
<u>Aménagements et entretien</u>	
- Matériaux et matériel	60.000
- Ameublement	30.000
<u>Constructions</u>	
- Travailleurs congolais	8.000
- Matériaux et matériel	690.000
- Ameublement	79.000
Abornement	88.000
Administration	54.000
Matériel et Mobilier	78.000
Bibliothèque	39.000
Instruments scientifiques	57.000
Représentation, propagande	33.000
	<u>1.592.000</u>

à Europe

Frais d'administration	50.000
Publications	310.000
Exploration scientifique PNCB	15.000
Travaux intérêt scientifique	30.000

Afrique

Pensions, allocations familiales	530.000
Voyages personnel	90.000
Gardes	200.000
Inspections	65.000
<u>Aménagements et entretien</u>	
- Travailleurs congolais	20.000
Assurances	25.000
Véhicules	169.000
Matériel de campement	28.000
Dépenses diverses	60.000
	<u>1.592.000</u>

Budget du Ruanda-Urundi

Afrique

<u>Aménagements et entretien</u>	
- Matériaux et matériel	5.000
- Ameublement	7.000
<u>Constructions</u>	
- Matériaux et matériel	213.000
	<u>225.000</u>

à Afrique

Pensions, allocations familiales	64.000
Voyages personnel	23.000
Gardes	26.000
<u>Constructions</u>	
- Ameublement	35.000
Assurances	22.000
Dépenses diverses	13.000
<u>Aménagements et entretien</u>	
- Travailleurs congolais	42.000
	<u>225.000</u>

DECISION N° 4.370.- SITUATION AU PARC NATIONAL DE LA KAGERA.

Devant l'intensification du braconnage au Parc National de la Kagera et les déprédations causées par les braconniers aux camps des gardes dont 6 ont été pillés et incendiés au cours du mois de décembre 1959, un peloton de gendarmerie a été détaché pour assister le Conservateur dans les opérations de répression.

Les termes des remerciements adressés par le Conservateur au Résident civil spécial du Ruanda sont approuvés.

Les infractions et les actes de vandalisme étant en majorité imputables à des indigènes Banyambo

venant du Tanganyika Territory, le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi sera sollicité d'intervenir auprès des autorités britanniques par la voie de l'attaché diplomatique à Léopoldville.

REGIME DES PENSIONS DU CORPS DES GARDES.

Le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi communique que le Conseil Supérieur de Consultation Syndicale ayant pris la résolution de discuter, au mois de janvier 1960, une proposition de réforme statutaire, la question du régime des pensions du corps de gardes de l'Institut sera réglée ultérieurement en attendant le résultat des discussions.

ENGAGEMENT DE M. L'INGENIEUR AGRONOME PRINCIPAL G.DE LEYN.

Le passage de M. l'Ingénieur agronome principal G.DE LEYN dans le cadre du personnel de l'Institut ayant rencontré une opposition auprès du Gouvernement Général à Léopoldville, cet engagement n'a pu être réalisé au 1er janvier 1960 comme il avait été prévu. Cette opposition place l'Institut devant une situation difficile en ce qui concerne la relève du personnel au cours de l'année 1960.

DECISION N° 4.371.- PROPAGANDE DANS LES MILIEUX CONGOLAIS.

M. le Conservateur en chef a averti que deux notables du Kivu, Gervais BAHIZI et Jean-Marie KITITWA se trouveraient à Bruxelles pour assister aux travaux de la "Table ronde". Ces deux notables seront invités afin de les documenter sur les réalisations de l'Institut.

A la suggestion de M. le Délégué du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, des contacts seront pris avec M. BABASA, attaché au Département, à Bruxelles.

DECISION N° 4.372.- DENOMINATION DU 5ème PARC NATIONAL.

La création d'un 5ème Parc National, dans la Province de l'Equateur, pouvant être espérée à brève échéance, la question de sa dénomination est discutée.

Après examen de diverses dénominations, le nom de PARC NATIONAL DE LA SALONGA sera proposé à M. le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Ce nom s'inspire de celui de la rivière qui limite la région choisie, au Nord-Est.

DECISION N° 4.373.- ASSURANCE DU PERSONNEL METROPOLITAIN D'AFRIQUE
CONTRE LES RISQUES D'EMEUTES.

Afin de donner un sentiment de sécurité au personnel métropolitain d'Afrique et de suivre la voie prise, dans ce domaine, par l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, pour son personnel, une assurance couvrant les risques d'émeutes, grèves, insurrections, troubles civils, sera contractée en sa faveur sur la base des conditions identiques à celles accordées à cette institution par le Fonds des Invalidités du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

L'opportunité de doter de postes radiotéléphoniques émetteurs-récepteurs les stations qui n'en sont pas pourvues sera examinée.

DECISION N° 4.374.- AUTORISATION DE VISITE.

M. Nelson SCHAEENEN, de la Banque "SMITH, BARNEY & C°", de New-York, sera accueilli au Parc National Albert lors de son prochain voyage au Congo Belge. La gratuité de visite lui est accordée.

DECISION N° 4.375.- AUTORISATION D'ASCENSION DU RUWENZORI.

M. M.VANHOUT, d'Usumbura, est autorisé à effectuer l'ascension des glaciers du Ruwenzori.

La séance est levée à 12 heures 45.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,


H.DE SAEGER.

LE PRESIDENT,


V.VAN STRAELEN.